

Contribuables du Lyonnais

Editorial

L'association CANOL créée il y a 3 ans dans le nord-ouest lyonnais a largement débordé cette région et a essaimé dans tout le département. En conséquence, nous venons de remplacer dans notre dénomination la mention "du Nord-Ouest lyonnais" par celle plus conforme de "du Lyonnais".

Nous avons pu créer à Lyon une équipe qui a ausculté les comptes de la ville, de manière identique à celle utilisée pour les autres collectivités territoriales.

Nos actions de mise en évidence du laxisme et de la mauvaise gestion dans nos collectivités territoriales commencent à porter leurs fruits : notre dernier bulletin axé sur l'orientation alarmante de la gestion des transports en commun lyonnais a réveillé le Comité Syndical du SYTRAL et la presse. Alors que jusqu'alors, rien n'était à signaler, l'un et l'autre ont découvert qu'il était urgent d'agir... il a ainsi été décidé de répondre à nos préoccupations!

Il va, nous l'espérons, en être de même pour la gestion de la Ville de Lyon : nos élus, de quelque bord qu'ils soient, embellissent la situation et essaient de nous endormir en nous promettant des lendemains qui chantent!

La situation est toute autre :

- les finances de la ville se sont considérablement détériorées durant la mandature précédente : augmentation galopante de la masse salariale entraînant une réduction des services aux citoyens, aggravation considérable de la dette malgré une hausse sensible de la fiscalité.

- les mesures prises par la nouvelle municipalité pour la gestion du personnel (ARTT plus laxiste que la loi, nouvelle embauche de fonctionnaires) vont dans le sens contraire d'une saine gestion!

- incapacité flagrante à financer des promesses d'investissement inconsidérées sauf par un nouveau recours à l'emprunt!

Nos élus doivent reprendre les choses en main s'ils veulent être qualifiés de "responsables".

Michel VERGNAUD

La Ville de LYON saura-t-elle redresser la barre?

La période étudiée (1995 à 2002) recouvrant la mandature précédente et le début de la nouvelle, nous nous sommes permis de regarder ce qui avait été promis aux Lyonnais dans les plans de mandat des 2 municipalités en matière de gestion et de rechercher ce qui a été réalisé. Voici nos découvertes.

Parmi les 7 promesses que le maire précédent avait faite, nous n'avons pu en examiner que 3, les autres étant difficilement quantifiables :

- "Le rayonnement de la Ville de Lyon dans l'hexagone et hors des frontières doit être accru" : si le fait d'obtenir que la ville fasse partie du "patrimoine mondial de l'humanité" est un point très positif, des actions n'ont pas parallèlement été développées pour améliorer la propreté et la sécurité, ce qui contribue à éloigner de Lyon les étrangers attirés par l'aura internationale de la cité.

- "une politique financière rigoureuse" comprenant :

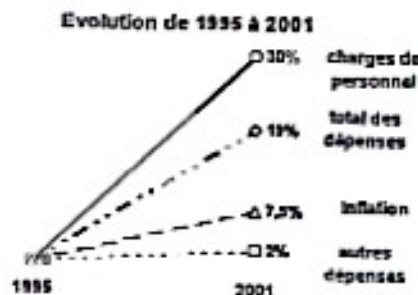
- "une augmentation fiscale limitée à 3% maximum" : la majoration des taxes foncières et d'habitation a été de 28% en 6 ans, soit plus de 4% par an et par habitant!

- "une dette plafonnée" : elle a augmenté de 71% en 6 ans. Elle semble plutôt crever les plafonds. Alors que, en début de mandat, Lyon était dans la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants, elle est maintenant 36% au-dessus de cette moyenne!

- "des dépenses de fonctionnement maîtrisées" : elles ont augmenté de 20% (inflation = 7,5%) et toute l'augmentation est passée dans les services administratifs et non dans les services tournés vers les citoyens!

- "des investissements maîtrisés à 500 MF par an" : ils ont été en moyenne de 600 MF chaque année dont la part la plus forte à la fin du mandat!

- "un nouvel effort de productivité de l'administration avec incitation par une politique d'intéressement aux résultats de la gestion" : sur ce point là, on peut parler d'une débâcle. Dans une entreprise privée, l'informatisation et la rationalisation des tâches permettent chaque année de gagner en efficacité et, le cas échéant, d'augmenter les salaires d'un taux supérieur à l'inflation. C'est le contraire qui se passe dans la ville de Lyon : pour un service qui ne s'est pas amélioré, l'effectif est majoré de 10%, l'absentéisme atteint des records (34 jours par an) malgré les plans mis en place et la masse salariale est en hausse de 30%. Celle-ci absorbe toutes les augmentations de recettes!



Les intentions de la nouvelle municipalité indiquées dans son plan de mandat vont dans le bon sens : "maîtrise de la masse salariale, limitation de l'impôt (sauf la 1ère année)". Mais ces promesses ne sont que du vent et sont infirmées par les faits :

- la mise en place de l'ARTT a réduit le temps de présence du personnel, le Conseil Municipal a octroyé des congés que la loi ne permet pas et a décrété 85 nouvelles embauches.

- l'augmentation de l'impôt devra nécessairement être supérieure à l'augmentation de la masse salariale, le coût d'un salarié incluant inmanquablement 30% de frais accessoires. Et si aucune nouvelle augmentation de la fiscalité n'est décidée durant cette mandature, c'est le montant de la dette qui crévera les plafonds et provoquera une augmentation d'impôts rendue obligatoire pour l'équipe municipale suivante!

- la Ville n'a pas la capacité financière d'investir 500 MF par an comme prévu dans le Plan de Mandat : si elle observe l'échéancier 2001 de sa dette, sa capacité d'auto-financement est aujourd'hui négative et le restera si aucune mesure n'est prise. Si elle investit cette somme, cela se traduira par une augmentation de la dette de plus de 500 MF par an... et une inévitable augmentation supplémentaire des impôts locaux.

Nos élus ne sont pas du tout réalistes : ils font des promesses qu'ils savent ne pas pouvoir tenir et agissent en contradiction avec ces promesses!

Quelles missions pour la commune de Lyon

Les missions d'une commune française ne sont pas faciles à cerner, car les collectivités territoriales ont chacune des responsabilités qui se chevauchent, sans qu'une limite puisse être clairement définie.

Si l'état-civil, la police, les écoles maternelles et primaires, la gestion du patrimoine communal, sont indiscutablement de la responsabilité de la Ville, voici qui intervient dans les autres domaines :

- **grandes écoles et universités**, domaine de l'Etat, mais Région, Département, Grand Lyon et la Ville se croient obligés de contribuer à leur financement!

- **culture et sport** : Ville, Département, Région et Etat (la DRAC) et bientôt la communauté urbaine avec la loi Chevènement.

- **santé et social** : Département, Ville et Etat (DDASS et DRASS).

- **logement social**, domaine de la Communauté Urbaine, mais Département et Ville ont leurs propres organismes de HLM ou en subventionnent d'autres.

- **les transports urbains** : domaine du Département et du Grand Lyon, mais la Ville en parle dans son Plan de Mandat!

- **voirie, aménagement urbain et environnement** : Ville et Grand Lyon.

- **action économique et tourisme** : Lyon, Grand Lyon, Département, Région.

Chaque responsable de collectivité effectue ses propres déplacements à l'étranger, accompagné de ses collaborateurs, pour accroître l'aura internationale de notre agglomération. Et chaque collectivité fait oeuvre de bienfaisance dans les pays du tiers-monde!

Tous ces chevauchements de missions méritent d'être éclaircis et simplifiés. Cela apporterait une plus grande responsabilisation de nos élus et constituerait un facteur d'économies!

La décentralisation pourra-t-elle y remédier?

Comment cette étude a-t-elle été réalisée?

Les documents consultés pour confectionner ce bulletin sont uniquement les documents officiels publiés par la Ville de Lyon, à savoir :

- ❖ les comptes administratifs de 1995 à 2001
- ❖ les budgets 2002 et 2003
- ❖ les bilans sociaux 2000 et 2001 qui indiquent les évolutions du personnel depuis 5 ans
- ❖ le plan de mandat "notre projet pour les Lyonnais" publié le 6 mars 1996
- ❖ le document "une nouvelle vie pour les Lyonnais" et le plan de mandat 2002-2007 publié le 12/02/02 et faisant état d'un investissement global de 801,8 ME, soit 5 260 MF sur 6 ans.
- ❖ les délibérations du Conseil Municipal ainsi que les lettres d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

Pour des commodités de lecture et de compréhension, l'ensemble des chiffres a été laissé en francs, en milliers de F (KF) ou en millions de francs (MF).

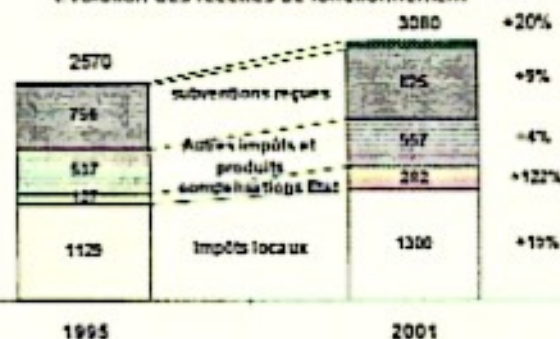
Les recettes de fonctionnement

Ce sont elles qui doivent financer, non seulement les dépenses de fonctionnement, mais aussi la plus grande partie possible des dépenses d'investissements. Le reliquat des investissements est financé par les subventions reçues et de nouveaux emprunts.

Elles ont progressé de 20% de 1995 à 2001, alors que l'inflation n'a atteint que 7,6%. Elles sont constituées par :

- **les impôts locaux payés par les contribuables et les entreprises** : malgré la baisse de la taxe professionnelle payée par les entreprises, ils augmentent de 15% (voir détail page suivante).
- **Les compensations versées par l'Etat**, pour suppléer aux exonérations qu'il décide et à la baisse de la taxe professionnelle. Elles ont plus que doublé. Impôts locaux et compensations de l'Etat cumulés représentent en 2001 51% des recettes pour une progression de 26% depuis 1995. Du fait de ces compensations, la part de l'Etat augmente et restreint l'autonomie de recettes de la Ville.
- **les autres impôts et produits du domaine** : les principaux en 2001 sont les droits de stationnement (36 MF), la taxe sur l'électricité (48 MF), les droits de mutation (80 MF) et les revenus des immeubles (47 MF).
- **les subventions reçues**, la plus importante étant la Dotation Générale de

Evolution des recettes de fonctionnement



Fonctionnement (634 MF en 2001) versée par l'Etat. Elle a baissé de 12% depuis 1995.. Mais elle est complétée par d'autres subventions, telles que celle des "emplois jeunes", qui n'existaient pas en 1995.

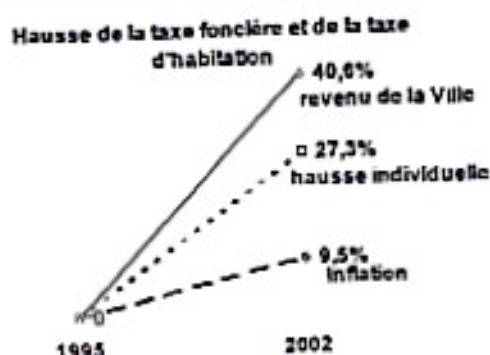
Pour en savoir plus sur CANOL, vous pouvez consulter son site Internet : <http://site.voila.fr/canol>

La fiscalité

Le montant de taxe foncière et de taxe d'habitation prélevé en 2002 par la Ville (donc hors parts Communauté Urbaine, Département, Région et Etat) sur un logement est en moyenne de 2 586 F par foyer (avant déduction des abattements familiaux). Il était de 2 016 F en 1995, et a donc subi une augmentation de 27,3% en 7 ans.

Le montant perçu par la municipalité (qui voit s'accroître le nombre et la qualité des logements), pour le foncier bâti et la taxe d'habitation, était de 551 MF en 1995. Il s'élèvera, après l'augmentation des taux de 5%, à 772 MF en 2002 (y compris les compensations versées par l'Etat), soit une augmentation globale de 40,6% et une augmentation par habitant de 36,8%. L'augmentation par habitant de 1995 à 2001 était de 28%!

La taxe professionnelle versée par les entreprises, y compris les compensations versées par l'Etat, aura augmenté pour la même période de 31,7% alors que l'inflation sera de l'ordre de 9,5%!



Les dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors charges financières, appelées dépenses d'exploitation, sont passées de 2 205 millions de F en 1995 à 2 633 MF en 2001, soit une augmentation de 19,4% en 6 ans (inflation 7,6%). Durant cette même période, les dépenses de personnel augmentaient de 30% : en 1995, elles ne représentaient que 54,4% de l'ensemble de ces dépenses, en 2001 elles en représentaient 59,3%!

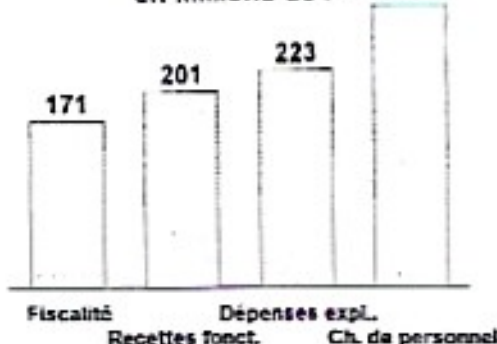
De 1997 à 2001, les dépenses de personnel (288 MF) ont augmenté plus vite que l'ensemble des dépenses d'exploitation (223 MF). Il en sera certainement de même en 2002 avec la mise en place des 35 heures (ARTT*).

Cette augmentation des rémunérations des fonctionnaires de la Ville de Lyon dépasse même l'augmentation de la fiscalité directe (taxes foncières + taxe d'habitation + taxe professionnelle y compris les compensations versées par l'Etat) qui est de 171 MF pour la même période. Elles sont encore supérieures de 40% à l'ensemble des augmentations de recettes depuis 1997 qui sont de 201 MF.

Naturellement cela se fait au détriment des autres dépenses de gestion courante et des subventions, qui diminuent sur la période de 7%.

* notre association CANOL a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon pour annuler cette décision car il n'est pas demandé au personnel d'effectuer le temps de travail prévu par la loi.

Accroissement de 1997 à 2001 en Millions de F



Conditions de travail du personnel de la Ville

A fin 2001

- Il y avait 6 806 employés (équivalents temps plein), 10% de plus qu'en 1995.
 - 508 personnes étaient qualifiées de "remplaçants".
 - la rémunération annuelle moyenne d'un salarié était de 161 182 F (130 141 F en 1995).
 - le coût annuel d'un salarié était de 214 483 F auquel il faut ajouter 6 786 F d'avantages divers (chèques restaurant, comité d'entreprise, cotisation mutuelle,...)
 - des Centres de Responsabilités Municipales (CRM) ont été créés en 2000. Ils ont pour but d'améliorer l'efficacité des services.
 - le personnel bénéficie d'un intéressement sur les résultats réalisés. Il a été de 1,25% en 2001, en baisse régulière depuis 1995.
 - L'effectif du personnel d'encadrement a augmenté de plus de 10% en 2001!
 - le taux d'accidents du travail (22) est le double de celui de l'industrie chimique!
 - le nombre de jours de travail théorique (après congés et jours fériés) était de 227.
 - le nombre de jours d'absence par employé (tout personnel confondu) était supérieur à 34 (moyenne nationale : 22) en tenant compte des maladies des accidents du travail, des événements familiaux et des grèves!
 - le personnel des "services au public" "espaces publics" et "sécurité" est passé de 1008 personnes en 1995 à 943 en 2001 (-14%).
- En 2002
- le conseil municipal, lors de la mise en place des 35 heures, a permis de travailler que 1575 heures au lieu de 1600 que la loi demande, soit une perte de 117 équivalents temps plein.
 - il a été décrété l'embauche de 6 personnes supplémentaires.
 - le Maire a octroyé 1 journée de congé supplémentaires pour tous.
 - le taux d'absentéisme n'est plus publié dans le bilan social!

Pourquoi et comment aider C.A.N.O.L.?

Notre association est récente. Elle ne bénéficie naturellement d'aucune subvention! Elle ne réunit que des bénévoles, qui consacrent beaucoup de leurs loisirs à la faire vivre, à rechercher, analyser, contrôler, publier et diffuser ces informations! Son but est de vous informer des anomalies constatées dans l'administration des collectivités territoriales et de faire ainsi pression sur nos élus afin qu'ils gèrent, non en démagogue, mais en père de famille!

Si vous souhaitez qu'elle continue son oeuvre, elle a besoin de votre aide sous 2 formes :

- financièrement pour lui permettre de survivre
- en temps alloué pour réunir, analyser, rédiger et diffuser toutes les informations.

Merci de nous y aider en nous renvoyant le coupon-réponse situé au verso.

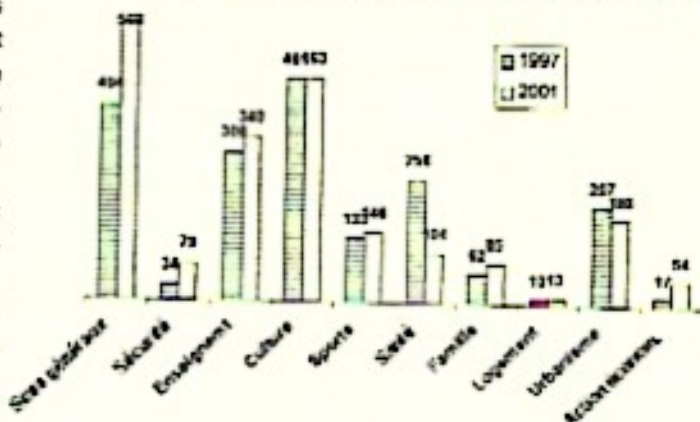
L'évolution des dépenses par fonction

Depuis 1997, les communes publient une ventilation homogène de leurs dépenses et de leurs recettes par fonction, c'est-à-dire par mission. Nous avons calculé les dépenses nettes, c'est-à-dire après déduction des recettes correspondantes.

Le graphique ci-joint est éloquent : il démontre que la seule mission où les dépenses nettes augmentent significativement est celle des "services généraux" : +41%. La part de ceux-ci est passée de 21,3% de l'ensemble en 1997 à 28,5% en 2001. La part des autres services a même décliné en valeur absolue, n'augmentant même pas de l'inflation!

Dans ces autres fonctions, la part du personnel est la seule qui augmente (+12% sur la période), alors que les subventions diminuent de 18%, le coût du personnel représentant maintenant 68% de ces services.

Les charges de personnel augmentant dans de telles proportions, il a fallu rogner sur les subventions et les services offerts pour contenir les dépenses!



La capacité d'investissement

On a vu précédemment que les recettes et les dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) progressaient à un rythme voisin de 20% sur 6 ans.

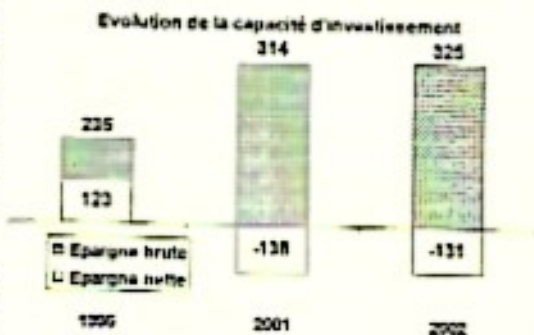
La diminution des taux d'intérêt connus ces dernières années a permis de réduire les frais financiers et de laisser une marge de manoeuvre supplémentaire. L'épargne brute destinée à financer les investissements a pu ainsi progresser de 235 MF en 1995 à 314 MF en 2001 (+34%). Mais, après déduction de l'amortissement de la dette (capital à rembourser chaque année), l'épargne nette est devenue négative : elle est passée de +123 MF en 1995 à -131 MF en 2001.

Il faut dire que pendant la même période, la dette est passée de 1 643 à 2813 MF, soit une progression de 71%. Lyon se situe maintenant 36% au-dessus de la moyenne des villes françaises de plus de 100 000 habitants pour l'endettement par habitant.

Pour pouvoir faire un minimum de dépenses d'équipement, la ville est obligée d'emprunter chaque année plus qu'elle ne rembourse : 254 MF de plus en 2001. Cette situation n'est pas passagère : dans le budget primitif 2002, il est encore prévu d'emprunter 197 MF de plus que le capital remboursé.

Si la Ville réalise son plan de mandat et investit donc 800 MF par an, sans prendre de mesures

drastiques d'économie, (ou sans repousser les échéances, comme dans le projet de budget 2003, où le capital remboursé baisse de 60% sur 2003 pour tripler sur 2004!), la dette augmentera de plus de 500 MF chaque année et dépassera 6 500 MF fin 2007! C'est intolérable!



Observations de la Chambre Régionale des Comptes

- ° 11/99 - Orchestre National de Lyon :
 - subvention de la ville = 60% des ressources
 - octroi d'indemnités non soumises à l'URSSAF et au fisc
 - rémunération brute du chef d'orchestre en 1997 : 2 730 351 F
- ° 08/99 - Comité social du personnel :
 - mise à disposition de locaux et de personnel non inclus dans son coût, ce qui, pour 1997, porte la contribution de la Ville de 1,32% à 4,03% de la masse salariale.
 - versement de certaines prestations correspondant à des compléments de rémunération.
 - incapacité à quantifier ses adhérents.
- ° 12/98 - La Gourguillonnaise, association de loisirs subventionnée par la Ville et le Grand Lyon :
 - nombre d'adhérents indéterminé
 - laisser-aller dans le suivi administratif
 - manque de clarté et de sincérité dans le suivi comptable
 - présence d'un compte occulte où les retraits se font en espèces.
- ° Organisation de la coupe du monde de football
 - la rénovation du stade de Gerland a coûté 214 MF
 - seuls 18,7% ont été pris en charge par l'Etat (33 MF). La région a donné 20,8 MF, le département 25, le Grand Lyon 27,5, la ville 108, le CIO 0,5 et l'Olympique Lyonnais 0,9
 - le coût total de l'opération pour la ville a été de 141 MF.
 - pratiques contestables pour la passation des marchés.

Le théâtre des Célestins

Ce théâtre est le seul à avoir sa gestion intégrée à la comptabilité de la Ville de Lyon. Si on analyse l'évolution de ses résultats, on remarque que son déficit d'exploitation qui était de 23 MF en 1995 est passé à 30 MF en 2001 (+30%).

Les recettes reculent en francs constants alors que les dépenses augmentent de 16%. Elles ne représentent plus que 45% de ces dernières contre 51% il y a 6 ans.

Il est aujourd'hui prévu des travaux d'aménagement pour 189 MF. Comment vont-ils contribuer à l'assainissement de cette gestion?

Aidez-nous!

BULLETIN D'ADHESION 2003 à retourner à :

C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 12,5 € - membre bienfaiteur : 40 € ou plus)

* Je pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.